



FÉDÉRATION CGTR-CGT FPT

Le Pouvoir d'achat des agents de la Fonction Publique Territoriale de la Réunion QUAND LA PUISSANCE PUBLIQUE FABRIQUE DE LA PAUVRETÉ

La Fédération CGT-CGTR de la Fonction Publique Territoriale alerte les employeurs territoriaux de la Réunion sur la dégradation des salaires des agents et leur adresse un message fort à la prise en compte de l'amélioration du pouvoir d'achat de leur personnel.

La résurgence de l'inflation accélère la dégradation des salaires des agents, impacte le quotidien des agents et précarise tous les jours un plus les plus faibles.

Pour les agents titulaires, le tassement des grilles atteint un niveau inédit. Désormais, pour la catégorie C, de nombreux passages d'échelons ne conduisent à aucun gain sur la fiche de paie.

Pour les agents non titulaires, en majorité indécents dans notre département (composé à 70 % du personnel territorial), avec une proportion prédominante d'emploi équivalent à la catégorie C, le niveau des salaires rime avec découvert à la date du 10 de chaque mois au meilleur des cas.

Le Ministre a annoncé en juin dernier, l'adoption d'une prime dite de « pouvoir d'achat » pour les agents de la Fonction publique.

Cette mesure est au moins entachée de deux pêchés originels :

- D'une part, il s'agit d'une prime qui ne compte pas pour la retraite et qui n'est valable que cette année.
- D'autre part, son champ d'application, tel que décidé par le Ministre, est porteur d'une lourde et inacceptable iniquité. En effet, si elle est de plein droit pour les personnels hospitaliers et de l'État, **elle est soumise à l'appréciation des employeurs territoriaux pour notre versant.** (Tout sat y gingn pas, i peu pas...)

La Fédération CGT-CGTR dénonce l'entêtement du gouvernement à vouloir développer une politique de moins disant salariale qui ne correspond pas aux besoins et revendications des agents, de la Fonction publique Territoriale particulièrement à la Réunion.

Pour autant, la CGT est porteuse de solution afin d'améliorer le traitement des agents, à savoir :

- Une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 10 % et sa revalorisation progressive à 6 euros.
- Le rattrapage des pertes subies depuis de nombreuses années.
- La mise en place sans délai, d'un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation.
- Une refonte des grilles indiciaires garantissant la reconnaissance des qualifications, les déroulements de carrières et l'attractivité de la Fonction publique.
- L'égalité salariale femmes-hommes.
- La mise en place d'un plan de titularisation sur le plan départemental par la voie de la RAEP.



FÉDÉRATION CGTR-CGT FPT

Ainsi, les agents en ayant le plus besoin, ceux impactés de plein fouet par l'inflation, sur les produits de première nécessité et alimentaires, ne sauraient comprendre que ce dispositif ne soit pas suivi d'effet.

Nous appelons donc, tous les employeurs publics locaux, à engager les négociations auprès des délégués syndicaux en vue d'appliquer l'attribution de cette prime pouvoir d'achat aux agents de la Fonction Publique Territoriale.

Saint-Denis, le 31 août 2023

###

Contact presse :
Le Secrétaire Général
Didier DAMOUR
0692 36 97 24